



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par :

- Monsieur et Madame Charles-Henry et Hélène COLLARD-SALMON demeurant Rue Emile Vandervelde 13 à 4130 Tilff ;
- Cabinet médical du Docteur Amélie COLLARD (Madame Amélie COLLARD) demeurant Quai de l'Ourthe 34 à 4130 Esneux ;
- Cabinet médical Guy HULIN (Monsieur Guy HULIN) demeurant Avenue Esther Gillon 26 à 4052 Beaufays.

Le terrain concerné est situé **Rue Fréron, 34 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section D n°466H9, 466W7.

La demande vise les travaux suivants : **construction d'un cabinet médical et d'un appartement en duplex** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- la toiture plate ;
- la différence entre hauteurs sous corniches des volumes principaux est supérieure à 1m ;
- les toitures plates ne sont pas aménagées en toiture végétales ;
- le nombre de matériaux de parement et les teintes envisagées pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume.

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins trois niveaux ou neuf mètres sous corniche et dépasse de trois mètres ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à vingt-cinq mètres de part et d'autre de la construction projetée, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 septembre 2025 au 24 septembre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be